



FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE POUR MEMBRE À LA RETRAITE

Ce formulaire de demande de dispense s'adresse uniquement aux membres qui sont à la retraite*

CONDITIONS

Une fois accordée, cette dispense vous exempte de vos obligations de formation continue pour la période de référence en cours, du moment que vous respecterez toutes les conditions qui y donnent ouverture, soit :

- avoir cessé vos activités professionnelles afin de prendre votre retraite (la retraite est interprétée comme étant une retraite du monde du travail, le membre vivant essentiellement de ses revenus de retraite);
- ne pas occuper d'emploi à temps plein;
- ne pas exercer d'activités professionnelles en lien avec l'exercice de la profession d'ingénieur forestier (même à titre bénévole ou à temps partiel).

Dans l'éventualité où votre situation venait à changer, vous devrez en aviser l'Ordre et vous serez de nouveau assujéti aux obligations de formation continue pour les mois non couverts par la dispense.

Une fois le formulaire dûment rempli et signé, déposez-le dans votre dossier dans le portail-OIFQ. Sans ce formulaire, votre demande de dispense sera considérée comme incomplète et sera refusée.

Vous devez déposer votre demande de dispense à chaque nouvelle période de référence, c'est-à-dire, pour chaque année impaire.

QU'EST-CE QUE L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER ?

L'exercice de la profession peut embrasser plus large que ce qui est prévu à la Loi sur les ingénieurs forestiers. Plusieurs actes sont spécifiquement attribués aux ingénieurs forestiers dans divers lois, règlements ou normes.

Conseiller des organisations ou des clients sur des éléments mentionnés à la Loi constitue de l'exercice de la profession. Nul besoin de signer quoi que ce soit et la présence de rémunération n'est pas un élément déterminant.

Le fait de ne pas travailler dans l'un des domaines énumérés à la Loi ne constitue pas un motif de dispense en vertu du Règlement. L'obligation de se former demeure entière et cette formation doit être en lien avec l'exercice de la profession.

DEMANDE

Je demande à être dispensé de mes obligations de formation continue en raison d'une situation de membre à la retraite.

Numéro de membre :

Adresse courriel :

DÉCLARATION

Je confirme que depuis le :

- J'ai cessé mes activités professionnelles afin de prendre ma retraite.
- Je n'occupe pas d'emploi à temps plein.
- Je n'exerce aucune activité en lien avec l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

ENGAGEMENT

- Je m'engage à respecter toutes les conditions de l'octroi de la dispense et à aviser l'Ordre de tout changement faisant que je ne respecte plus l'une de ces conditions.
- Je comprends que si je ne respecte plus les conditions de l'octroi de la dispense, je serai à nouveau assujéti aux obligations en matière de formation continue pour les mois non couverts par la dispense qui m'a été accordée.

SIGNATURE

Je certifie que les informations fournies dans ce formulaire ainsi que tous les documents joints sont vraies et exactes.

Signature : Date :

* Même si vous bénéficiez du statut de cotisation « membre à la retraite » cela ne vous octroie pas automatiquement le droit à cette dispense. Il s'agit de deux démarches distinctes.